

Intempéries : communiqué de la section

A l'occasion des intempéries, la section CGT est intervenue auprès de la direction mardi 12 mars en matinée pour demander que, conformément aux dispositions prévues par le message du bureau RH1A de janvier 2013, soient accordées aux agents concernés les facilités horaires pour rejoindre ou quitter leur poste de travail y compris pendant la plage fixe. Notre section a demandé également que dans tous les cas (retards, départs anticipés ou absences) les agents bénéficient d'une autorisation d'absence et ne soient en aucun cas contraints à rattraper le temps perdu du fait des intempéries et de l'état des systèmes de transport.

Notre section a de nouveau contacté la direction dans le courant de l'après-midi et a insisté pour que l'autorisation d'absence soit étendue à tous les cas (retards et départs anticipés) en faisant valoir le caractère exceptionnel des intempéries en cours.

Au final, la direction a adressé en toute fin d'après midi un message aux chefs de services comportant les précisions suivantes :

- «les responsables de service peuvent octroyer au cas par cas des facilités horaires pour permettre aux agents concernés d'arriver ou de quitter le service pendant la plage fixe. A titre exceptionnel, pour cet épisode neigeux, les responsables de service pourront reconstituer le temps de travail des agents concernés à hauteur du temps de travail quotidien de leur module horaire».

Aucun agent ne doit donc se voir contraint de rattraper un retard ou un départ anticipé

- «En cas d'impossibilité absolue pour l'agent de rejoindre son lieu de travail, les responsables de service peuvent exceptionnellement accorder une autorisation d'absence (la situation pouvant être appréciée demi-journée par demi-journée)».

La section se félicite que sa demande ait été entendue et que tous les cas puissent trouver une solution positive dans l'intérêt des agents. Elle invite les collègues à lui faire remonter toutes les difficultés qui pourraient survenir.

Le 13 mars 2013.

**POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS,
REJOIGNEZ LA CGT FINANCES PUBLIQUES.**